

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL GÉNÉRAL
DU 10 FEVRIER 2026 – DE 19H30 A 21H58
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Véronique Chavaillaz
VICE-PRÉSIDENCE	Setti Genoud
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Grégoire Perrin Frédéric Pythoud Mallory Schneuwly Purdie
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Marina Chéron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Lorenzo Guzzinati, Jean-Pierre Häni, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Françoise Piller-Maillard, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Shkëlzen Shala, Benoît Sprumont, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Sébastien Uldry, Vincent Kowalski
TOTAL	48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens-Cherubini (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
RESPONSABLE DES FINANCES	Florence Sallin
SECRETAIRE	Sandra Dévaud
PRESSE	Stéphanie Buchs

1 Accueil et Bienvenue

Il est **19h30** et **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil général extraordinaire du 10 février 2026.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,

Au nom du Bureau du Conseil général, **Mme la Présidente** souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le **23 janvier** soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du **30 janvier**, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

Mme la Présidente informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant.e.s sont prié.e.s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela n'est pas le cas.

Lors des votes, **Mme la Présidente** demande de bien vouloir lever le carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs.trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Elle demande si un.e conseiller.ère

général.e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Elle constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Appel nominal

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs.trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite de ce contrôle, les membres présent.e.s ce soir sont au nombre de **48**.

Sont excusés pour la séance de ce soir : MM. Sébastien Uldry et Vincent Kowalski.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **25**.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ? Cela n'est pas le cas.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cet ordre du jour soulève des remarques ?

Cela n'est pas le cas.

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 9 décembre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. **Message no 2026/88** Demande de crédit pour travaux de réfection de routes communales
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
6. **Message no 2026/89** Demande de crédit pour la modernisation et mise aux normes de l'Aigle Noir d'un montant de CHF 5,4 millions (*si ce crédit est accepté, le message n° 2026/90 devient sans objet. En cas de refus, le crédit prévu par le message n° 2026/90, au point 7 du présent ordre du jour, sera soumis au Conseil général*).
 - Rapport de la Commission spéciale « Aigle Noir »
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
7. **Message no 2026/90** Demande de crédit pour la mise aux normes de l'Aigle Noir (mesures de sécurité minimales) d'un montant de CHF 1.1 million (*ce message n'est soumis au Conseil général que si l'acceptation du message no 2026/89 ne l'a pas rendu sans objet*).
 - Rapport de la Commission spéciale « Aigle Noir »
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
8. **Postulat no 2026/08** du groupe AdN « Etablissement d'un inventaire des travaux nécessaires pour garantir la conformité des bâtiments communaux aux normes de sécurité en vigueur »
 - Présentation
 - Vote
9. **Message no 2026/91** Rapport final du Conseil communal sur le postulat no 2025/07 du groupe AveN « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable »
10. Divers

2 Approbation du procès-verbal de la Séance du Conseil général du 9 décembre 2025

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2025.

3 Communications du Bureau du Conseil général

Mme la Présidente transmet quelques informations du Bureau :

Conformément à la demande adressée au secrétariat communal concernant l'application du système proportionnel, il est établi que l'élection de l'exécutif sera organisée selon ce mode de scrutin lors des élections prévues le 8 mars 2026.

Suite à la demande de M. François Sprumont du Groupe GSO, le Bureau a procédé, dans le cadre de ses compétences, à l'approbation de la création d'une commission spéciale dédiée à l'Aigle-Noir, lors de sa séance du 13 janvier 2026. La composition proposée a été retenue et les membres ont été officiellement élus au cours de la réunion du Bureau tenue le 21 janvier 2026, comme suit :

Pour le groupe GSO :

M. Benoît Sprumont, élu également président de cette commission
M. Grégoire Perrin

Pour le groupe AveN :

Messieurs Pascal Gendre, Olivier Pillonel, Lorenzo Guzzinati (nous avons pris note que M. Pierre-André Rolle fonctionne en tant que remplaçant de Lorenzo Guzzinati)

Pour l'ECAS :

M. Frédéric Pythoud

Pour le groupe AdN :

Mme Marina Chéron

La commission a été habilitée à fonctionner dès la nomination de ses membres et le Conseil communal s'est engagé à remettre toute la documentation nécessaire ainsi que faciliter les accès

aux informations. Elle tient à exprimer sa reconnaissance envers tous les membres de cette commission pour leur travail et leur engagement, notamment dans le contexte d'un délai particulièrement restreint.

Le Bureau a reçu une demande d'annulation concernant le présent Conseil général, demande soutenue par plusieurs groupes. Après examen et consultation de la préfecture afin d'assurer la conformité avec les procédures, il apparaît que la demande de séance extraordinaire émane du Conseil communal, autorité compétente conformément à la Loi sur les communes (Art. 34 ss LCo) ainsi qu'au Règlement du Conseil Général (art. 25 let. a et c RCG). Le Bureau rappelle que sa mission se limite à convoquer le Conseil général et à garantir la régularité de la procédure; il ne dispose pas de pouvoir d'appréciation politique quant à l'opportunité de la séance. Par conséquent, n'ayant relevé aucun motif justifiant une annulation, nous avons décidé de maintenir la tenue de cette séance extraordinaire.

4 Communications du Conseil communal

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, pour les communications du Conseil communal.

- Postulats :
 - Postulat no 2025-07 - Groupe AveN - Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable.
Un point est prévu lors de ce Conseil général pour répondre à ce postulat. Un message a été élaboré.

- Question :
 - ecAS - M. Philippe Dobler :

Est-ce que le Conseil général sera saisi du dossier concernant le règlement et/ou l'installation de caméras de surveillance sur le territoire de la Commune ?

La pose de caméras de surveillance et l'application du règlement y relatif relèvent de la compétence du Conseil communal, car il ne s'agit pas d'un règlement de portée générale.

De plus, avant toute installation, une procédure doit être préparée en collaboration avec la Préfecture, notamment sur les points suivants :

- Projet de règlement d'utilisation
- Spécification du lieu public et de la zone à surveiller
- Description détaillée du système de surveillance
- Objectif(s) poursuivi(s) par l'installation du système
- Analyse des risques au regard de l'objectif poursuivi
- Analyse des autres mesures de prévention possibles au regard de l'objectif poursuivi

- Horaire de fonctionnement

Le dossier complet doit également être soumis pour préavis à la Préposée à la protection des données.

Pour lancer le projet, la Commune devra faire appel aux services d'une entreprise spécialisée afin d'accompagner l'Administration dans la mise en place des caméras de surveillance.

- Le Conseil communal a répondu à toutes les autres questions posées par le Conseil général.
- Etat des contrôles communaux liés à la sécurité des établissements publics et autres ouvrages sur le territoire de la commune :

A la suite de l'incendie dramatique de Crans-Montana, M. le Syndic a demandé le 5.1.2026 un rapport au Service technique sur les contrôles liés à la sécurité des bâtiments publics et autres ouvrages sur le territoire de la commune.

La demande portait sur :

- La pratique actuelle et l'aspect légal en matière de contrôles de sécurité des bâtiments publics et autres ouvrages
- Nos obligations légales au niveau communal
- Les bâtiments et ouvrages concernés sur le territoire communal
- La fréquence légale des contrôles et si tous les contrôles sont bien effectués
- Le suivi des contrôles sur la base des rapports établis
- Les lacunes constatées
- Autres infos susceptibles de répondre aux questions du CG et de la population sur cet aspect.

Le Service technique fait le rapport suivant :

Depuis 2020, Mme Anne-Laure Bersier, employée communale du ST, qui a suivi la formation de spécialiste communale en protection incendie (SCPI), est en charge de cet aspect sécuritaire qui fait partie intégrante de la police des constructions.

Le spécialiste communal (SCPI) est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux. A cet égard, il ou elle examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, il ou elle utilise le système d'information du bâtiment de l'ECAB (SIBAT).

Il ou elle joue un rôle essentiel dans le contrôle des bâtiments sous l'angle de la protection incendie.

Leurs tâches sont décrites dans un règlement sur la prévention.

Les spécialistes suivent une formation particulière dispensée par l'ECAB et sont accrédités pour les communes dans lesquelles ils officient. Un cours de formation continue, organisé tous les deux ans, permet à Mme Anne-Laure Bersier de prolonger son accréditation.

La sécurité incendie des bâtiments communaux est une obligation légale et un enjeu essentiel pour la sécurité des personnes et la protection du patrimoine communal. Tous les bâtiments ne présentent toutefois pas le même niveau de risque. C'est pourquoi ils sont classés en différentes catégories, allant du risque faible au risque élevé, selon leur affectation, leur taille et leur capacité d'accueil.

Les contrôles périodiques de ces bâtiments sont réalisés par le Spécialiste communal en protection incendie, le SCPI. Pour les bâtiments présentant un risque élevé, comme les écoles ou certains complexes accueillant beaucoup de public, ces contrôles sont effectués en collaboration avec un expert de l'ECAB. L'objectif de ces contrôles n'est pas de sanctionner, mais de prévenir les risques et de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées.

Concrètement, le SCPI vérifie notamment que les voies d'évacuation sont dégagées et clairement signalées, que les installations techniques et de chauffage ne présentent pas de danger, que les équipements de protection incendie, comme les extincteurs, sont en bon état, et que l'accès est garanti pour les sapeurs-pompiers en cas d'intervention. Il s'assure également que les conditions fixées lors de la construction du bâtiment sont toujours respectées.

La fréquence des contrôles dépend du niveau de risque du bâtiment. Les bâtiments à risque modéré sont contrôlés en principe tous les dix ans, tandis que les bâtiments à risque élevé le sont tous les cinq ans. Certains établissements ouverts au public, comme les restaurants, font aussi l'objet de contrôles réguliers dans le cadre du renouvellement de patente.

À l'issue d'un contrôle, un rapport est établi. S'il met en évidence des défauts, des délais sont fixés pour les corriger. Il revient alors au propriétaire du bâtiment de prendre les mesures nécessaires. Le SCPI assure le suivi, mais il ne réalise pas lui-même les travaux.

Il est important de rappeler que la responsabilité principale en matière de sécurité incendie incombe au propriétaire du bâtiment, qui est tenu d'assurer son entretien et sa conformité. Les autorités publiques, quant à elles, ont la responsabilité de remplir leurs tâches légales de contrôle. Si une obligation n'est pas respectée, la responsabilité de la Commune peut être engagée. En revanche, l'agent public n'est pas personnellement attaquant : c'est la collectivité qui répond, sauf en cas de faute grave.

En conclusion, les contrôles périodiques menés par le SCPI constituent un élément central de la prévention incendie. Ils permettent de réduire les risques, de protéger les utilisateurs des bâtiments et de sécuriser la Commune tant sur le plan humain que juridique.

Un récapitulatif des contrôles effectués par le spécialiste communal en protection incendie liés aux établissements publics et autres bâtiments sur le territoire de Neyruz a été remis au CC et permet de visualiser l'état des contrôles à ce jour.

Le Conseil communal relève que plusieurs contrôles devront être fixés dès 2026 afin que notre commune respecte parfaitement la fréquence des contrôles légaux. Le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté et demandé au SCPI de planifier ces contrôles, au besoin en coordination avec l'ECAB.

Un mot encore sur les manifestations temporaires – Sécurité incendie :

Lorsqu'une manifestation temporaire est organisée, une patente K doit être demandée au minimum deux mois à l'avance via la plateforme Epub.

Les organisateurs sont responsables de la sécurité et doivent prévoir des mesures simples mais essentielles. Cela comprend l'information du personnel sur le comportement à adopter en cas d'incendie, le maintien des voies d'évacuation et des issues de secours toujours dégagées, des accès distincts pour les livraisons et la maîtrise de l'utilisation des moyens d'extinction.

Pour pouvoir donner son préavis, le Spécialiste communal en protection incendie, le SCPI, vérifie également les aspects techniques et constructifs de la manifestation. Les organisateurs doivent fournir un plan d'installation, un plan de disposition du public, le nombre de personnes attendues et, si nécessaire, un concept de sécurité peut être exigé.

Le SCPI contrôle aussi les installations techniques, comme les chauffages mobiles, les appareils de cuisson et/ou les bombones de gaz, ainsi que la présence des dispositifs d'extinction et la conformité des décorations.

Une aide à la planification et à l'organisation sera bientôt apportée par notre service technique via un processus, en cours d'élaboration.

Ces démarches ont pour but d'assurer le bon déroulement de la manifestation, la sécurité du public et une intervention rapide des secours si nécessaire.

Finalement, M. le Syndic donne diverses informations détaillées sur l'état actuel des contrôles des divers bâtiments et ouvrages sis sur le territoire communal, sur leur priorisation ainsi que sur la planification dès 2026 effectuée par le SCPI en collaboration avec l'ECAB.

- PAL – Etat d'avancement du dossier :
 - Les oppositions sont en cours de traitement et les dossiers seront transmis prochainement au Canton.
- Travaux sur la route cantonale :
 - Le canton et la Commune ont fait leurs observations en janvier 2026 sur le recours déposé par un bordier direct.
 - Nous attendons donc la décision du tribunal sur ce recours et espérons une issue favorable pour que les travaux puissent être enfin planifiés.
- Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :

Ces projets sont toujours en cours d'analyse avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD et avec les Autorités cantonales.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Mme Mallory Schneuwly Purdie, groupe AveN demande si les contrôles pour les écoles et le complexe scolaire ont été faits.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Selon notre SCPI, ils ont été effectués le 27 janvier 2026 et la Commune est dans l'attente des rapports de l'ECAB. Ensuite, selon les conclusions des rapports et des éventuelles mesures à prendre, un chiffrage des coûts sera effectué.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point 5.

5 Message n° 2026/88 Demande de crédit pour travaux de réfection de routes communales

Mme la Présidente passe la parole à Mme Catherine Züllig, membre de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil général (CG) du 10 février 2026

Message 88 Crédit pour réfection des routes communales

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 6 février 2026

Le Conseil communal nous soumet une demande de crédit global pour divers travaux concernant nos routes pour un montant total de CHF 100'000.-.

Aspects financiers

Ce crédit de CHF 100'000 sera financé par les liquidités communales. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle supplémentaire de CHF 4'000.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1,5%) : CHF 1'500.-
- Amortissement 2.5% (40 ans) : CHF 2'500.-
- Pas de coût d'exploitation supplémentaire lié à cette dépense d'entretien.

Commentaires et préavis

Bien que certaines dépenses identifiées relèvent de l'entretien courant (compte de résultats), la Commission financière comprend, après explications, la réflexion du Conseil communal de les regrouper en tant que demande de crédit d'investissement. Elle préavis ainsi favorablement cette dernière.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig, pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal pour la présentation du message.

Il remercie la Commission financière pour son préavis.

Il explique qu'après la réception des offres le Conseil communal s'est rendu compte que le montant de CHF 50'000.00 était dépassé. C'est pourquoi il demande un crédit cadre de CHF 100'000.00

Il donne ensuite la liste des différents travaux qui seront effectués avec ce crédit en cas d'acceptation :

- Route du Marchet : Réfection du revêtement, changement de tapis afin d'éviter le rafistolage.
- Les Moilles (Route d'Onnens) : Réparation d'une bordure bitumineuse
- Abords de la Route de Romont : Réhausse de couvercle de chambre d'évacuation des eaux et de vannes de réseau d'eau potable et mise à niveau du terrain (sur demande du Service des ponts et chaussées)
- Route de Nierlet : Mise en place d'un système de récupération des eaux de chaussée au droit de la parcelle RF 953
- Chemin de la Carrida : Réfection du revêtement de la patte d'oie
- Localisations diverses : Réparation de fissures (env. 500m)

Il rectifie également une erreur qui s'est glissé dans le message, les travaux en cas d'acceptation seront entrepris en 2026 et non pas en 2025 et confirme qu'aucune dépense n'a été effectuée à ce jour.

A la suite de ces explications, M. Fabien Mettraux, au nom du Conseil communal, invite le Conseil général à approuver ce crédit afin d'améliorer le confort des usagers et de pérenniser les infrastructures.

Mme la Présidente remercie M. Fabien Mettraux pour la présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix la demande de crédit pour travaux de réfection de routes communales

6 Message n° 2026/89 Demande de crédit pour la modernisation et mise aux normes de l'Aigle Noir d'un montant de CHF 5,4 millions (si ce crédit est accepté, le message n° 2026/90 devient sans objet. En cas de refus, le crédit prévu par le message n° 2026/90, au point 7 du présent ordre du jour, sera soumis au Conseil général).

Mme la Présidente passe la parole à Mme Marina Chéron, membre de la Commission spéciale Aigle Noir, pour leur préavis.

Message no 2026/89

Demande de crédit pour la modernisation et mise aux normes de l'Aigle Noir d'un montant de CHF 5'400'000.-

Rapport de la Commission spéciale « Aigle Noir »

La Commission spéciale sur l'Aigle Noir s'est réunie le 30 janvier et le 3 février. La Commission a eu accès à tous les éléments nécessaires pour se faire une opinion sur les projets proposés par le Conseil communal. En particulier, elle a reçu de façon transparente tous les documents de l'étude du bureau d'architecte Page. Elle a pu effectuer une visite de l'Aigle Noir en présence du tenancier Jérémy Odin. Elle a pu finalement rencontrer Frédéric Page pour lui poser toutes les questions. A ce titre, elle tient à remercier le Conseil communal pour la transmission transparente de tous les documents du dossier. Elle remercie également Jérémy Odin qui nous a accueillis et accompagnés lors de notre visite, et finalement l'architecte Frédéric Page pour ses réponses compétentes et transparentes.

La Commission a pu se rendre compte que la variante proposée à CHF 5'400'000.- n'est pas une simple mise à niveau de l'Aigle Noir, mais une rénovation et une modernisation profonde comprenant :

- Une mise à neuf et donc en conformité de toutes installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, sanitaire) dans tout le bâtiment
- Des interventions importantes au sous-sol, dont 3 salles froides de températures différentes, des locaux techniques complètement modernisés, un monte-charge entre le sous-sol et le rez-de-chaussée ;
- Une rénovation quasi complète du rez-de-chaussée, avec réorganisation des locaux (p. ex. cuisine, laverie, WC, etc.), le remplacement/ajout de faux plafonds, fenêtres, portes coupe-feu, ainsi que le changement complet du mobilier, y compris de la scène de la grande salle, le bar mobile, le remplacement de la cloison séparatrice dans la grande salle par une cloison phonique ;
- Création de nouvelles entrées (café, service, accès fournisseurs, grande salle) et sorties de secours selon les normes actualisées ;

Des interventions moins importantes aux étages supérieurs, en particulier liées à la technique du bâtiment (ventilation).

Cette variante prend en compte les besoins de l'exploitant, ainsi que ceux des utilisateurs, en particulier des sociétés qui ont été consultées. Elle est une remise en état du bâtiment pour au moins 30 ans selon les documents, et elle permettra d'économiser sur les coûts d'exploitation et d'entretien.

Les montants ont été calculés par l'architecte sur la base d'offres demandées à des bureaux d'ingénieurs ou à des spécialistes, dont l'intervention est justifiée par la complexité du projet ainsi que par le fait que l'entretien de l'Aigle Noir a été réalisé de façon minimale pendant les dernières années.

L'estimation des coûts du 17 juin 2024 s'élevant à CHF 2'670'000.- et figurant dans le dossier constituait une estimation intermédiaire. Il avait été précisé que ce montant reflétait l'état d'avancement de l'avant-projet à cette date, et qu'il était appelé à évoluer au fur et à mesure du développement du projet. Dès lors, il ne pouvait être considéré comme une variante aboutie et crédible.

**Par conséquent, la Commission spéciale « Aigle Noir » préavise favorablement
l'adoption de cette variante à CHF 5'400'000.-**

Cependant, elle recommande la création d'une Commission de construction qui devra examiner des optimisations possibles du projet et s'assurer du respect strict du crédit alloué de CHF 5'400'000.-.

Mme la Présidente remercie Mme Marina Chéron pour la lecture du préavis de la Commission spéciale Aigle Noir et passe la parole à **M. Béat Galley**, membre de la Commission financière pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil général (CG) du 10 février 2026

Message 89 Crédit de modernisation de l'Aigle Noir

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 6 février 2026

Le Conseil communal demande un crédit de CHF 5'400'000 afin d'effectuer des rénovations garantissant l'exploitation et l'utilisation de ce bâtiment tant du point de vue fonctionnel, opérationnel que sécuritaire. Nous ne reviendrons pas sur les éléments détaillés dans le message. Mais rappelons toutefois que ce crédit couvre 3 objectifs :

1. Mise à niveau aux normes incendie
(avec transformation mineure de la structure du bâtiment)
2. Mise à niveau aux normes hygiène et sanitaires (cuisine, exploitation du restaurant)
(avec transformation conséquente de la structure)
3. Rénovation du bâtiment afin de lui redonner du cachet et d'accueillir les utilisateurs.trices dans de bien meilleures conditions adaptées à notre monde actuel.

Aspects financiers

Ce crédit de CHF 5'400'000 sera financé par un emprunt. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle supplémentaire de CHF 243'000.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur emprunt (1,5%) : CHF 81'000.-
- Amortissement 3% (33.3 ans) : CHF 162'000.-
- Pas de coût d'exploitation supplémentaire lié à cette rénovation et mise aux normes.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit concernant un élément de notre patrimoine, vieux de plus de 70 respectivement 50 ans, afin de garantir son exploitation durant de longues années.

La charge financière théorique correspond à plus de 2 points d'impôts. La CFin encourage le Conseil communal à identifier de nouveaux revenus substantiels dans le but d'alléger au mieux cette nouvelle charge (business plan incluant bail, subsides aux sociétés, locations/événements, etc.). La Commission financière recommande, à nouveau comme lors du préavis sur le crédit additionnel de la Maison du P'tit Bonheur, d'établir les futures demandes de crédit d'envergure sur la base de soumissions entrées pour env. 60/70% du budget prévu.

Mme la Présidente remercie M. Béat Galley, pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. le Syndic** et à **Mme Maryline Dafflon** pour la présentation conjointe du message.

M. le Syndic donne l'historique des étapes et événements qui amènent le Conseil communal à demander ce soir un crédit de CHF 5.4 mio pour notre établissement public de l'Aigle Noir :

Depuis plusieurs années, plusieurs citoyennes et citoyens appellent de leurs vœux une rénovation de l'Aigle Noir et de sa grande salle resté inchangée depuis longtemps et qui a un urgent besoin d'un rafraîchissement global.

Lors de cette période législative, le Conseil communal a été saisi en 2023 d'un postulat du Conseil général nous demandant d'analyser un « Aigle Noir modernisé ».

Dans le même temps, en septembre 2023, le Conseil communal a également réceptionné un rapport de l'ECAB nous accordant un délai raisonnable pour mettre aux normes ce bâtiment communal, et notamment, pour pallier les défauts majeurs en lien avec la sécurité incendie.

Finalement, le Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le SAAV, a également procédé à des contrôles et nous a posé plusieurs conditions de mises aux normes sanitaires pour ce bâtiment.

Le Conseil communal a donc sollicité un crédit d'étude, qui a nécessité une rallonge de la part du Conseil général vu la complexité des analyses et des études que nous avons dû mener.

Ces diverses études ont été effectuées avec des spécialistes et des experts, notamment un bureau d'architecte, un cuisiniste, un spécialiste CVC (chauffage, ventilation et climatisation) ainsi qu'un électricien, ceci pour analyser dans le détail et chiffrer notamment les points liés :

- à la sécurité incendie (selon rapport ECAB)
- aux normes sanitaires (selon recommandations SAAV)
- à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- à l'assainissement de la cuisine professionnelle
- à la réfection de la grande salle et du restaurant
- à l'équipement de la scène
- au renouvellement du mobilier.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des coûts, les utilisateurs de la grande salle, soit les Commissions communales concernées, les sociétés locales concernées ainsi que le tenancier, ont également été approchés par le Conseil communal pour connaître leurs besoins, ceci afin de les prendre en considération dans le projet.

Après examen de la situation, le Conseil communal sollicite un crédit pour le projet devisé à CHF 5,4 mio. Ce crédit permettra une mise aux normes incendie et sanitaires ainsi qu'une rénovation importante de ce bâtiment de l'Aigle Noir qui nécessite, années après années, de coûteux frais d'entretien à rallonge. Cette solution permettra enfin de disposer d'une infrastructure communale rénovée, sans devoir multiplier les demandes de crédit.

Dans le cas où le crédit de CHF 5,4 mio est refusé ce soir par le Conseil général, le Conseil communal sollicitera un crédit de CHF 1,1 mio pour le projet de mise aux normes incendie. Cette solution minimale permettra uniquement au Conseil communal de remplir ses obligations de propriétaire et ses responsabilités au niveau incendie. Le drame de Crans-Montana souligne encore davantage la nécessité d'accélérer la mise aux normes incendie de ce bâtiment public. Toutefois, avec cette version minimale à CHF 1,1 mio, de nouveaux crédits seront absolument nécessaires, notamment pour mettre aux normes sanitaires ce bâtiment communal.

Mme Maryline Dafflon vous présentera dans le détail les deux variantes ainsi que le projet à CHF 5,4 mio proposé par le Conseil communal. Les plans et un comparatif des devis seront également expliqués.

Au niveau des incidences financières pour la Commune, le Conseil communal rappelle et renvoie aussi à la présentation complète de la planification financière lors du dernier Conseil général de décembre 2025. Celle-ci intègre tous les investissements retenus et priorisés par le Conseil

communal avec diverses variantes impactant indifféremment la fiscalité. Le projet présenté à CHF 5,4 mio fait partie des variantes expliquées. Néanmoins, nous y reviendrons encore brièvement dans la présentation de ce soir.

Au nom du Conseil communal, il remercie la Commission financière pour son préavis favorable à la version à CHF 5,4 mio et pour ses conclusions financières. Concernant la recherche de nouveaux revenus substantiels afin d'alléger aux mieux les charges financières de cet investissement, le Conseil communal en a pris note et cela sera pris en compte dans un business-plan à établir pour ce bâtiment de l'Aigle Noir.

Finalement, le Conseil communal s'est réjoui de la mise sur pied de la Commission spéciale du Conseil général de l'Aigle Noir et a tout mis en œuvre pour qu'elle puisse travailler dans les meilleures conditions possibles en se mettant à disposition et en livrant tous les documents nécessaires. Au nom du Conseil communal, il remercie également la Commission spéciale du Conseil général pour son rapport qui a été établi dans un laps de temps très restreint. Au sujet de la demande de création d'une Commission de construction/bâtisse, cela a aussi déjà été prévu par le Conseil communal.

A la suite de cette introduction, il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** pour :

1. Présentation du projet
2. Présentation des plans
3. Présentation des devis comparatifs
4. Conclusions

Crédit modernisation et mise aux normes sanitaires et sécurité incendie : CHF 5,4 mio



Mise aux normes :

- Sécurité incendie (selon rapport ECAB)
- Normes sanitaires (selon recommandations SAAV)
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Assainissement de la cuisine professionnelle (capacité de production : 300 repas)

Nombreux experts ont participé à l'élaboration du projet :

- **Architecte**
- **Cuisiniste**
- **Spécialiste CVC (chauffage, ventilation et climatisation)**
- **Electricien**

Crédit modernisation et mise aux normes sanitaires et sécurité incendie : CHF 5,4 mio



Suite :

- Transformation quasi complète du rez-de-chaussée et du sous-sol
- Assainissement de la majorité des parties techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité)
- Réorganisation du fonctionnement global du restaurant (synergie entre les espaces de travail, de stockage et de distribution)
- Rénovation les espaces communs (café, grande salle)
- Rétablissement de la capacité initiale de la salle (500 personnes)
- Amélioration de la technique de scène et renouvellement du mobilier
- Nouvel aménagement extérieur (l'entrée et la terrasse / garantie accès PMR)
- Maintien de l'exploitation du restaurant durant les travaux (cuisine et restaurant provisoire)
- Nouvelle identité pour ce restaurant et salle de spectacle (attractivité du restaurant)

Cuisine : non conformités relevées dans l'expertise



- Cuisine et équipement
- Hotte de cuisine
- Laverie
- Réception des marchandises
- Déchetterie au sous-sol
- Chambres frigorifiques et congélation
- Local de nettoyage
- Bar de la grande salle

Crédit mise aux normes incendie : CHF 1,1



- Mise aux normes obligatoire : sécurité des personnes en cas d'incendie (sans la mise aux normes sanitaires et modernisation)
- Travaux d'entretien lourd
- Certains travaux ne pourront pas être ingéré dans le nouveau assainissement
- Rétablissement de la capacité initiale de la salle (500 personnes)
- Études ont montré que les installations techniques sont en bout de vie
- Nouvelle loi flux frigorifique : dès 2027
- Besoin de solliciter de nouveaux crédits

CHF 1,1 mio, +/- 25%, TVA incluse

→ **Morceler les travaux : pas une option pour le Conseil communal**

Pour la partie financière Mme Maryline Dafflon passe la parole à **M. le Syndic**, qui donne quelques informations sur les impacts financiers connus :

Frais pour l'achat ou remplacement de matériel :

- Sur les 15 dernières années, de 2010 à 2025 : plus de CHF 150'000

Frais pour l'entretien du bâtiment :

- Sur les 15 dernières années, de 2010 à 2025 : environ CHF 700'000
- A noter tout de même que peu de chose ont été réalisées en 2024 et en 2025 étant donné le projet de rénovation en cours.

Frais financiers (intégrés dans la planification financière communale) :

- Projet à 5,4 mio : CHF 243'000 (intérêts et amortissement)
- Projet à 1,1 mio : CHF 49'500 (intérêts et amortissement)
- Pas de frais d'exploitation supplémentaires calculés car ils sont déjà existants.

Impact sur la fiscalité :

- Variantes de planification financière déjà expliquées lors du Conseil générale de décembre 2025.
- Pris individuellement :
 - Projet à 5,4 mio : CHF 243'000 (intérêts et amortissement) = environ 2 à 2,5 points d'impôts
 - Projet à 1,1 mio : CHF 49'500 (intérêts et amortissement) = environ 0,5 point d'impôts.
- 1 point d'impôts = environ frs 100'000 de recettes supplémentaires.

Business plan de l'Aigle Noir – informations

- Un business plan est prévu et devra être établi pour l'ensemble des locaux de l'Aigle Noir. Il est en cours de réflexion auprès du Conseil communal.
- A noter aussi le souhait du Conseil communal de calculer les coûts de chaque local communal mis à disposition (déjà discuté avec la Commission financière).

Bail du tenancier – informations

- Échéance du bail actuel au 31.12.2026.
- Bail à revoir dès 2027
 - Impact durant les travaux
 - Revalorisation dès la fin des travaux

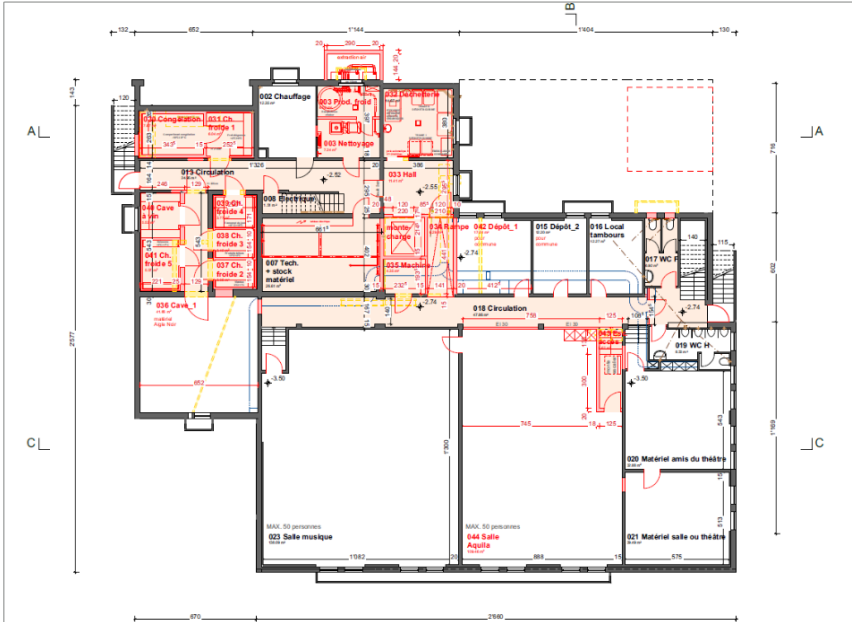
Mme Maryline Dafflon présente et commente les plans ci-dessous :



Plan de situation :

- la cuisine provisoire
- 2 entrées distinctes entre la grande salle et le restaurant, car l'entrée actuelle commune sera utilisée pour la mise aux normes de la cuisine

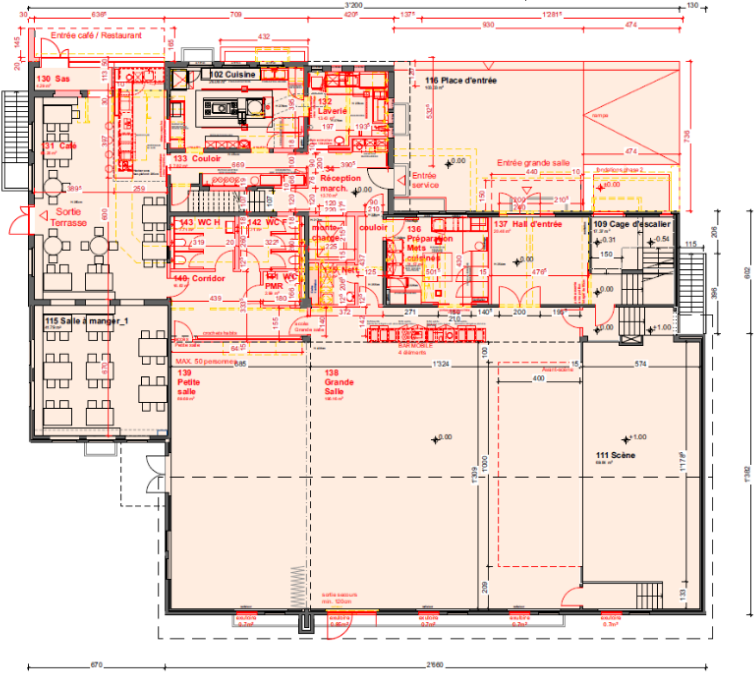
Plan du sous-sol



Sous-sol :

- organisation qui a évolué
- réaménagement de tous les espaces de stockage du sous-sol, compartiments de chaud, froid, avec la technique, monobloc de ventilation,
- mises aux normes sécurité incendies, portes et compartiment coupe-feu et les voies de fuites
- Démolition de ce mur, cave dédiée au café
- le monte-charge peut être utilisé par les sociétés
- 007 : local disponible pour l'avant-scène ou autres matériel des sociétés, car tous les monoblocs de ventilation doivent être reportés au 2ème étage.

Plan du rez-de-chaussée

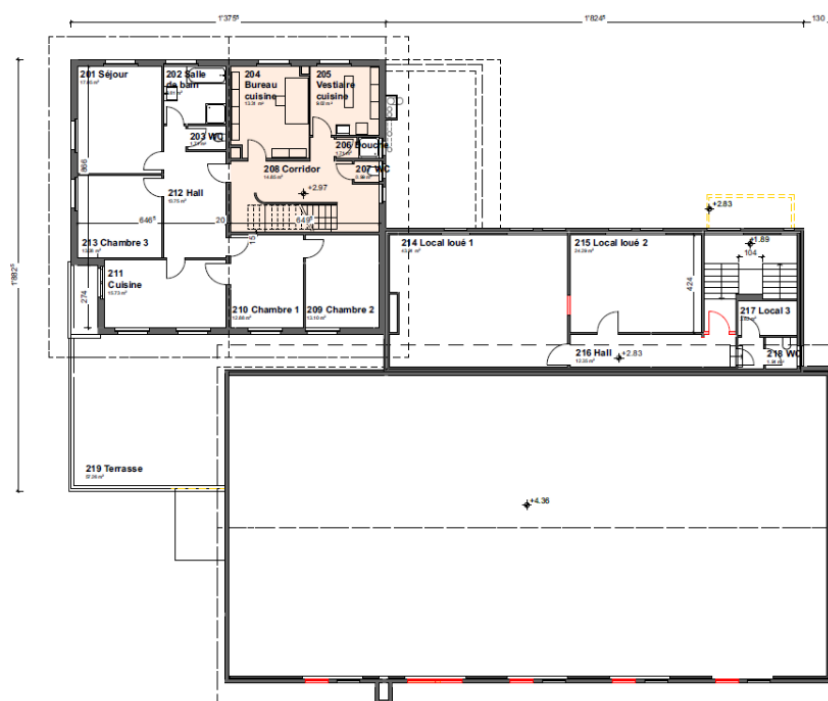


Rez-de-chaussée :

- portes entrées séparées
- hall pour la billetterie
- avant-scène et bar mobile

- ancienne salle de réunion pour la préparation des mets, avec suppression des WC
- salle à manger rénovée
- nouveau mobilier et nouvelle décoration
- bar poussé vers en haut
- pas de croisement entre le sale et le propre
- sortie de secours supplémentaire
- amélioration de la cuisine qui est réaménagée
 - passe-plat direct vers le bar
 - laverie séparée
 - hall de réception de marchandise : entrée de services avec le monte-charge pour l'accès du stockage du sous-sol

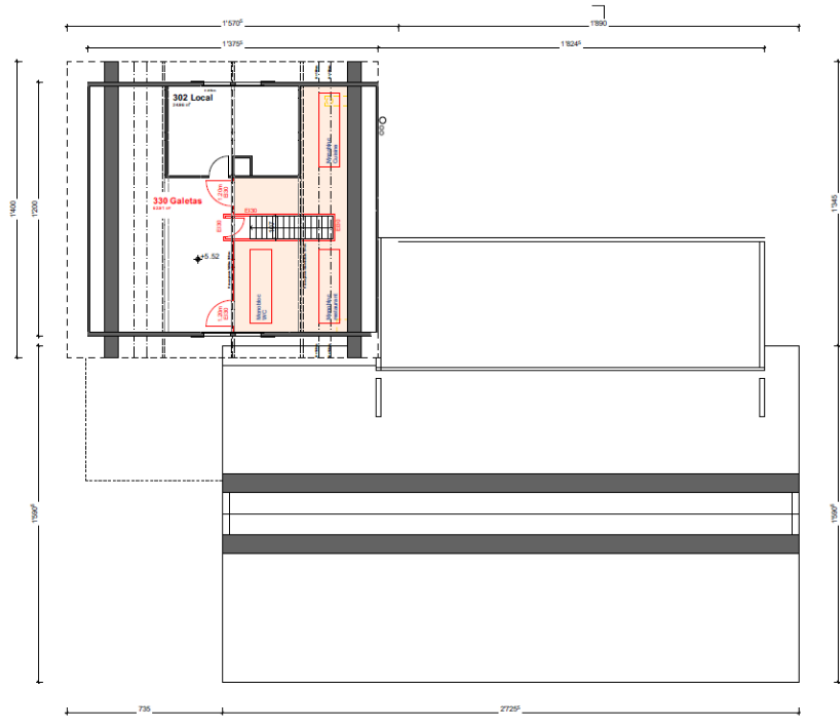
Plan du 1er étage



1er étage :

- Bureau, vestiaire, corridor : réaménagement des locaux sanitaires et rafraîchissement de cet espace.

Plan du 2ème étage



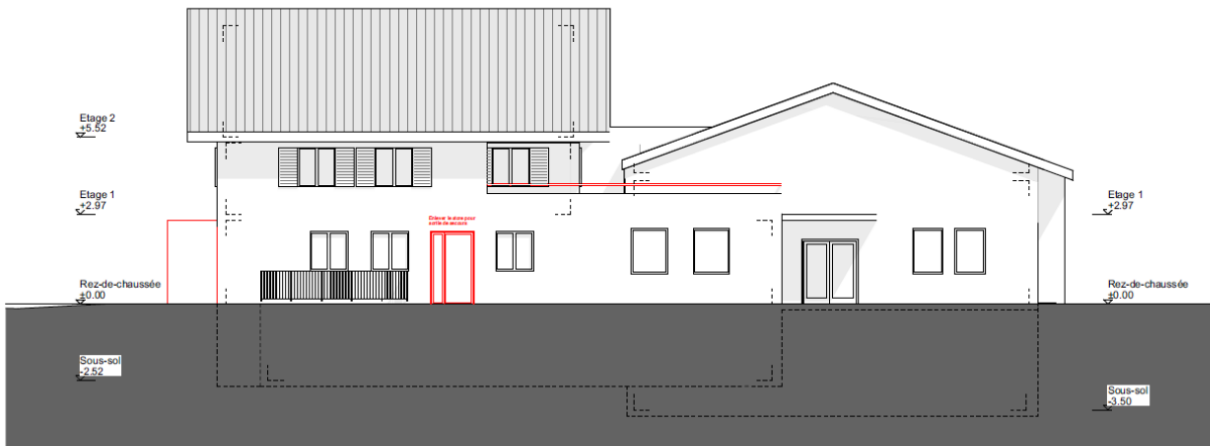
2ème étage :

- Monobloc WC et cuisine

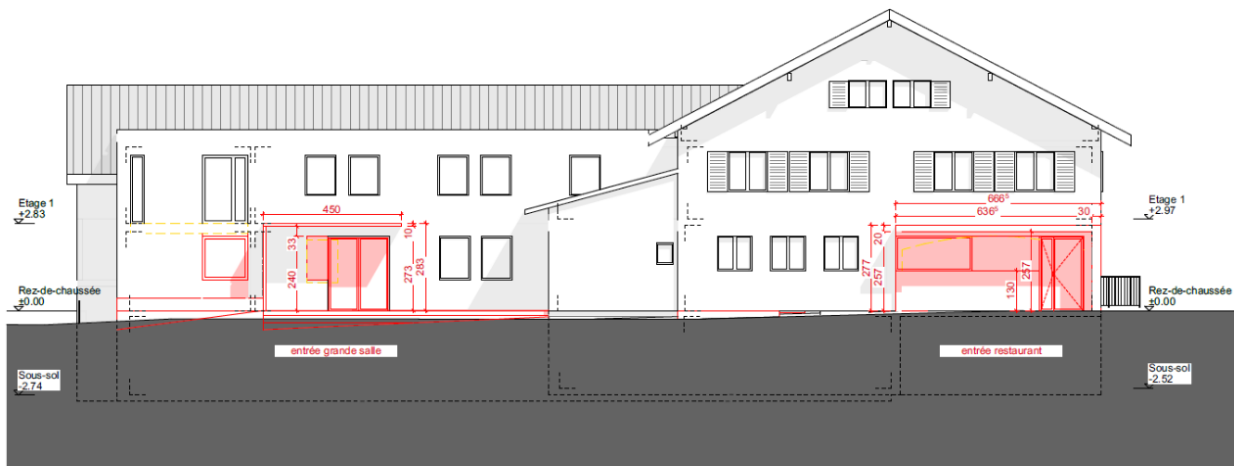


Façade Sud

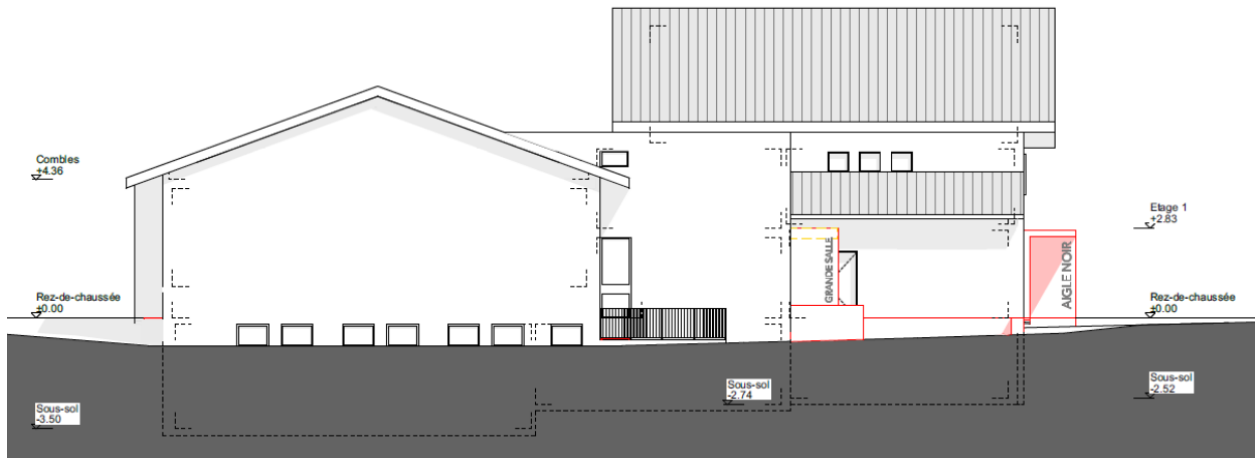
En rouge : ce qui est nouveau



Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est



Vue actuelle, du Nord
Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir



Avec modernisation, du Nord

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir



Vue actuelle, du Sud

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir



Avec modernisation, du Sud

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Elle présente et commente ensuite la tableau comparatif entre les deux crédits :

Tableau comparatif des devis de projets à CHF 5.4 mio et 1.1 mio					
Comme pour les devis des projets à CHF 1.1 mio et 5.4mio, le tableau ci-dessous, présente uniquement les têtes de chapitre selon la classification CFC. Les appels d'offres n'ayant pas encore été lancés, le Conseil communal ne souhaite pas influencer ou fausser la procédure de mise en soumission.					
	Projet à 5.4 mio	Montants en CHF		Projet à 1.1 mio	
CFC	Désignation			Montants en CHF	
1	Travaux préparatoires	440'900		0	0
	Analyse de substance polluantes, relevés canalisations existantes, déblaiement, préparation du terrain	x			
	Déménagement	x			
	Déconstruction	x			
	Désamiantage	x			
	Protections, aménagements provisoires	x			
	Cuisines provisoires	x			
	Canalisations	x			
	Installation sanitaire/électricité	x			
	Accès dans salle existante et compartimentage coupe-feu	x			
	Adaptation du réseau de conduites existant	x			
	Honoraires (architecte et spécialiste cuisiniste)	x			

2	Bâtiment	3'511'800		760'800	
21	Gros oeuvre 1		341'400		42'000
	Travaux de maçonnerie	x		x	Travaux de maçonnerie
	Echafaudages	x			
22	Gros oeuvre 2		163'900		94'300
	Fenêtres en aluminium, portes extérieures en métal	x		x	Fenêtre en aluminium et portes EI30
	Ferblanterie	x		x	Feblanterie
	Etanchéités et isolations spéciales coupe-feu	x			
	Peinture extérieure	x			
23	Installations électriques		475'500		50'000
	Equipements à courant fort (appareillage, équipements de sécurité, installation désenfumage)	x		x	Installation électrique et ventilaiton
	Installations à courant fort (mises à terre, lignes montantes et principales, installations d'éclairage, de force, CVCS, installation ventilation, installation froid, chauffage)	x			
	Luminaires (lustrerie et éclairage de secours)	x		x	Eclairage de secours
	Installations à courant faible (installations scène, de sécurité, alarme, detection incendie)	x			
	Démontage	x			
	Prestation de planification, suivi, contrôle	x			
24	Installations CVC, automatismes du bâtiment		420'000		121'000
	Distribution de chaleur (travaux de démontages et adaptations CV, chauffages, ventilation)	x		x	Distribution de chaleur
	Boiler, CAD interne, ventilation, radiateurs	x			
	Installations de ventilation et de conditionnement d'air (cuisine, restaurant et annexes, locaux techniques) -> monobloc	x		x	Installation de ventilation
	Récupération de chaleur "Froid commercial", traitement d'eau	x			
	Installation MCR-CVS	x		x	Installation MCR
25	Installations sanitaires (WC H/F/PMC, pose appareils lavabos/robinets, plonge, raccordement etc)		226'500		
26	Installations de transport, installations de stockage (monte-charge)		82'000		
27	Aménagements intérieurs 1		619'300		190'500
	Plâtrerie (crépis et enduits intérieurs, construction à sec)	x		x	Plâtrerie
	Ouvrages métalliques (portes et ouvrages en métal, vitrages)	x		x	Ouvrage métallique
	Menuiserie en bois (portes EI30, armoires, placards, étagères)	x		x	Porte intérieures EI30, armoires
	Systèmes de verrouillage	x		x	Système de verrouillage
	Cloisons WC et mobiles	x			
28	Aménagements intérieurs 2		407'600		40'000
	Revêtements de sol et de paroi	x			
	Faux-plafonds et panneaux acoustiques	x			
	Peinture	x		x	Peinture
	Nettoyage du bâtiment	x			
29	Honoraires		775'600		223'000
	Architecte	x		x	Architecte
	Ingénieurs civil, électricien, CVC	x		x	Ingénieurs CVC
	Spécialistes 1 (architecte d'intérieur, physicien du bâtiment, ingénieurs en acoustique, cuisiniste, scénique)	x		x	Ingénieur cuisiniste
	Spécialistes 2 (ingénieur en protection incendie)	x		x	Ingénieur en protection incendie
	BAMO pour procédure marchés publics	x			
3	Equipements d'exploitation	596'400		28'000	
	Equipements de cuisine (appareils thermiques, agencements en acier inoxydable, appareils, installations frigorifiques, hottes de ventilation, buffets mobiles de bar, buffets/comptoirs/bar)	x		x	Equipement de cuisine
35			409'700		
37	Aménagements intérieurs 1 (équipement de scène, scène mobile, gradin mobil, sono, éclairage, rideaux, beamer)	x	151'700		
38	Aménagements intérieurs 2 (boucle malentendant, signalétique)	x	35'000	x	Boucle malentendant et signalétique

4	Aménagements extérieurs	83'500		0	
	Terrasse du restaurant et entrée avec rampe d'accès ; mise aux normes du réseau de canalisation	x			
5	Frais secondaires	85'000		18'000	
	Autorisations et taxe	x			
	Reproduction de documents, documents de planification	x		x	Reproduction de documents, documents de planification
	Assurances	x		x	Assurances
	Intérêts sur crédit de construction, frais bancaires	x			
	Pose de la première pierre, inauguration	x			
	Panneaux de chantier	x			
6	Subvention	0		0	
8	Réserve	511'600		93'200	
9	Ameublement et décoration	170'800		0	
	Vestiaires, rayonnages, mobilier grande salle et restaurant, rideaux et accessoires, vaisselle				
	Imprévus (25% du devis pour projet à 1.1 mio)			200'000	
	Total Fr. (TVA incl)	5'400'000		1'100'000	
	<i>CFC : Code des Frais de la Construction. Ce devis mentionne uniquement les CFC imputables.</i>				
	<i>CVCS : Chauffage, Ventilation, Climatisation, Sanitaire</i>				
	<i>CAD : chauffage à distance interne</i>				
	<i>MRC : Mesure, Régulation, Commande</i>				
	<i>BAMO : Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage</i>				

Sa présentation du tableau comparatif étant terminée, elle passe la parole à **M. le Syndic** pour les conclusions.

Le Conseil communal sollicite le Conseil général pour l'octroi d'un crédit de CHF 5,4 mio pour rénover notre bâtiment de l'Aigle Noir.

En investissant CHF 5,4 millions dans la modernisation de ce bien public, la Commune souhaite garantir non seulement la sécurité et le confort des usagers, mais aussi offrir une infrastructure moderne et fonctionnelle pour les générations futures.

Avec une planification réaliste, le Conseil communal s'assure que ce projet contribuera à renforcer la vie locale et associative, tout en répondant strictement aux exigences techniques, sécuritaires, réglementaires et normatives.

Le Conseil communal souhaite procéder à une rénovation complète de ce bâtiment communal, plutôt que d'opter pour une vente ou une démolition-reconstruction qui serait contraignante au niveau de notre PAL.

La Commune ne disposant pas de salle polyvalente, ce lieu public, en particulier sa grande salle de spectacles et de banquets, remplit aussi un rôle social indéniable pour notre village. Ce bâtiment rénové répondra aux besoins croissants de la Commune et de nos sociétés locales.

Une fois les travaux achevés, l'Aigle Noir sera un lieu remis à neuf, accessible et adapté aux besoins de toute notre communauté, renforçant ainsi son rôle central dans la vie de Neyruz et de toute la région.

Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil communal, il remercie d'ores et déjà le Conseil général pour leur décision que nous espérons positive en octroyant ce crédit de CHF 5,4 mio.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic ainsi que Mme Maryline Dafflon pour leur présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. François Sprumont, groupe GSO

Il ne pense pas mentir en disant que tout le monde dans cette assemblée est d'avis que Neyruz ne peut pas laisser l'Aigle Noir dans son état actuel, résultat, avant tout, de son âge, mais aussi d'un désintérêt certain lors des dernières législatures, ainsi que d'un entretien minimal et sporadique. Nous y avons tous et toutes des souvenirs de soupers entre amis ou collègues, d'événements festifs (carnavals, pièces de théâtre, mariages peut-être), des souvenirs d'assemblées politiques ou encore d'apéros qui se prolongent ...

Ce bâtiment communal doit être préservé et valorisé, en tant que lieu de convivialité et de culture, afin qu'il puisse continuer à jouer son rôle durablement.

Ainsi, après trois études pour plus de 115'000 CHF, nous nous retrouvons ce soir avec, d'un côté, la réalisation de la phase I de l'historique variante MIDI à 5,4 millions CHF et, de l'autre côté, une variante minimale à 1,1 million pour une mise aux normes principalement ECAB.

Nous voici donc face à un faux choix, ces deux projets ne présentant pas de véritables alternatives entre eux pour le futur de l'Aigle Noir. Le projet a évolué et la variante MIDI a été découpée : une phase I implique une phase II, devisée pour l'instant à 6,4 mio CHF, et qui comprend la réaffectation et la rénovation du premier étage, de la toiture et la pose de l'isolation périphérique. Bien sûr les coûts de la phase I ont augmenté au fur et à mesure de nouvelles demandes des utilisateurs de l'Aigle Noir, de l'application des normes en vigueur et d'une estimation plus précise des coûts. A cela s'ajoute que le suivi et la gestion du projet par le Conseil communal ne furent pas aussi rigoureux qu'ils auraient dû et qu'aucune véritable alternative au projet de base n'a été étudiée...

Comme l'a souligné la Commission financière, cet investissement représentera une charge financière dès le chantier clôturé, fin 2028, de 243'000 CHF par an, équivalant à plus de 2 points d'impôts. Cette charge devra être compensée, au moins partiellement, d'une façon ou d'une autre... Nous espérons que ça le sera par de nouvelles sources de revenus (dont l'augmentation des impôts n'est pas exclue) plutôt que par des coupes budgétaires ...

Surtout que l'Aigle Noir ne doit pas faire oublier que d'autres investissements sont prévus et nécessaires, tel que le périmètre scolaire... De plus, de nouveaux investissements, tels que des

logements adaptés pour nos seniors ou des espaces de loisirs et de rencontre pour nos jeunes, pourraient, dans le futur, passer simplement à la trappe faute de moyens.

Mais là encore, c'est un faux choix, car l'Aigle Noir, qui doit être rénové, ne peut être opposé aux autres projets de développement de la Commune... pourtant, la manière dont la majorité du Conseil communal a amené ces demandes laisse planer un malaise sur ce point : le moratoire unilatéral sur le périmètre scolaire, alors que nous aurions dû originellement aussi en parler ce soir, le peu de temps disponible pour les travaux de la Commission spéciale Aigle Noir, élue par le Bureau du Conseil général, à la demande du GSO...

Nous tenons, d'ailleurs, à féliciter et remercier cette Commission pour avoir réussi, malgré des délais très courts, à se pencher en détails, et en toute indépendance, sur les deux variantes proposées par le Conseil communal.

Les conclusions de la Commission Aigle Noir, ne font que confirmer le faux choix de ce soir : seule la variante à 5.4 millions permet une exploitation sûre et à long terme de notre auberge et notre salle communale. Heureusement, l'analyse de la Commission spéciale garantit aussi que les coûts ont été estimés correctement et professionnellement, et que l'on en aura pour notre argent.

Un faux choix, mais un choix difficile ...

Dans tous les cas, si le Conseil général devait approuver ce soir cette demande, le GSO soutient dès maintenant la proposition de la Commission spéciale Aigle Noir pour la constitution d'une « Commission de construction qui devra examiner des optimisations possibles du projet et s'assurer du respect strict du crédit alloué ».

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont et demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Catherine Züllig, groupe AdN

Au nom du Groupe AdN, nous souhaitons commencer par rappeler un point fondamental : nous sommes pleinement conscientes qu'un investissement dans l'Aigle Noir est nécessaire, notamment en ce qui concerne les normes sécuritaires et incendie. Nous savons que cette question existe depuis de nombreuses années et qu'il n'y a pas de solution simple. Nous reconnaissons également que de nombreuses études ont déjà été menées sur le bâtiment et son enveloppe. Le travail réalisé jusqu'ici est important, et nous en tenons compte.

Notre position n'est donc pas de remettre en cause la nécessité d'agir. Elle est de dire que, pour un projet de cette ampleur, nous aurions eu besoin d'un cadre plus large et d'un processus plus complet. Principalement, nous regrettons qu'aucune véritable analyse des besoins de la population n'ait été menée en amont avant de procéder à des études pour la rénovation de la structure existante. À notre connaissance, en dehors des sociétés qui utilisent déjà le bâtiment, la population n'a pas été invitée à partager sa vision pour l'avenir de l'Aigle Noir. Or, pour un lieu aussi symbolique, il nous semble essentiel de connaître les attentes, les idées, les habitudes et les besoins des habitantes et des habitants.

Par ailleurs, depuis l'annonce du 9 décembre concernant le gel du projet pour le périmètre scolaire, nous n'avons pas eu le temps d'évaluer les conséquences de cette décision sur l'ensemble des infrastructures communales. Nous n'avons toujours pas reçu de vue d'ensemble des travaux à prévoir sur le complexe scolaire, alors même que nous avons appris que les bâtiments n'avaient pas été inspectés du point de vue de la sécurité depuis 2014. Cela nous préoccupe, et nous pensons qu'il aurait été prudent de disposer de ces informations avant d'engager des montants aussi importants.

De plus, même si la Commission spéciale pour l'Aigle Noir a travaillé sérieusement, son mandat était restreint. Elle n'a pas pu examiner en profondeur d'autres pistes pourtant pertinentes : par exemple une option bar et café plutôt qu'un restaurant complet, ou encore des modèles de propriété alternatifs, comme une coopérative. Qu'en est-il par ailleurs des places de stationnement pour un bâtiment pouvant accueillir autant de monde? La Carrida sera-t-elle suffisante?

Nous regrettons donc qu'une réflexion plus large sur d'autres formes de gouvernance ou de propriété n'ait pas été envisagée.

Enfin, comme l'a rappelé le syndic, nous ne disposons pas de business plan, alors même que nous avons demandé ce document en décembre. Pour un investissement de cette ampleur, disposer d'un modèle économique clair est selon nous indispensable.

Pour toutes ces raisons et incertitudes, nous aimerions ouvrir la discussion et vous demander, chères et chers collègues du Conseil général : êtes-vous à l'aise pour voter un tel crédit? Sommes-nous les seules à avoir ces doutes?

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Pascal Gendre, groupe AveN, à titre personnel

Permettez-moi ce message bien personnel mais aussi au nom de nos sociétés et de toute la population villageoise dont nous sommes les dignes représentants.

L'Aigle-Noir de Neyruz, voilà bien un nom connu car on en parle depuis 1654, vous en voyez encore l'enseigne en vitrine dans cette salle et où il est mentionné « Bon logis à pied et à cheval » ce qui démontre bien qu'on a à faire à un lieu de rencontre et d'hospitalité. Et voilà ce soir le sujet de nos préoccupations pour le futur de cet établissement.

Pour rappel en 1954, Neyruz avec 600 habitants inaugurerait ce grand bâtiment au centre du village avec restaurant et grande salle d'env. 260 places déjà ! Malheureusement un incendie en mars 1973 détruisit toute la grande salle, mais grâce à l'efficacité de nos sapeurs-pompiers la partie restaurant et appartement en fut épargnée. Quel souvenir car j'y étais en qualité de pompier porte-lance : Il faisait très froid, mais c'était chaud !

A la suite de ce coup dur, les Autorités de l'époque élaborent un nouveau projet de grande salle avec sous-sol et raccordement avec le restaurant restant. Et c'est déjà en 1974 que l'on peut

inaugurer une nouvelle salle 2 fois plus grande et qui est actuellement en service. Quel formidable courage et dynamisme du Conseil communal et de l'Assemblée communale pour relever un tel défi en moins d'une année et demie.

Avec de si belles infrastructures, le rayonnement et le développement de nos sociétés et de la commune de Neyruz n'ont cessé de progresser et de s'épanouir.

Ayant passé 32 ans au sein du Conseil communal (1974-2006) dont 10 ans en tant que syndic, je vous apporte quelques considérations issues de cette longue expérience de politique communale.

De tout temps des sujets importants de notre développement se retrouvaient sur la table à négocier et à faire accepter par l'Assemblée communale. Je citerai par exemple après la reconstruction de l'Aigle-Noir en 1973-1974 :

- La mise en place de tout le réseau des eaux pour l'épuration et son raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne
- Le premier agrandissement de l'école yc l'école enfantine
- Le complexe communal avec halle de gym, abri PC, locaux pour service du feu et service de l'édilité.
- Rénovation de l'ancienne école en administration communale. Complexe des Simon pour les sports et loisirs et j'en passe

Que de millions investis à bon escient et sans frilosité !

Mais à chaque fois à chaque objet , l'émotionnel surgit, le souci du besoin se posait et le côté financement bien présent !

Pour l'avoir vécu de l'intérieur et accompagné, je tiens à relever le courage , la confiance et la vision optimiste que les citoyennes et citoyens ont fait preuve durant ces 50 dernières années et aussi pour nos anciens qui nous ont laissé de belles réalisations.

Ne regardons pas le sombre du fond de notre porte-monnaie mais bien l'horizon clair pour le futur de Neyruz.

Aujourd'hui même si nous sommes à nouveau devant une période de gros investissements afin de poursuivre le développement du village, gardons ces mêmes optimisme et clairvoyance pour le futur de nos enfants, de nos jeunes et pour toute notre population.

Un dicton dit: Investir c'est en sagesse grandir ne rien faire c'est peu à peu mourir !

Il ne suffit pas de dire, je suis pour l'avenir de Neyruz, où qu'il fait bon vivre à Neyruz, mais pour cela il faut des gestes, des faits et des infrastructures modernes pour la collectivité.

J'adresse un bravo et un merci à notre Conseil communal pour toutes les études entreprises, sa vision et ses messages détaillés.

Ce soir j'encourage tout le Conseil général à dire un OUI fort à ce projet de 5,4 millions pour la modernisation et mise en conformité de notre Aigle-Noir.

Par notre soutien à ce projet « poumon social et culturel » du village toute la population de Neyruz nous dira dans 5-10 15 ans toujours un tout grand Merci !

Courage et confiance et votons avec un cœur de neyruzienne et de neyruzien !

Mme la Présidente remercie M. Pascal Gendre et demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Helen Bowden, groupe AdN

On ne peut pas se concentrer uniquement sur l'Aigle Noir ; il faut également prendre en considération les écoles et les autres bâtiments communaux. C'est pourquoi elle estime qu'il est impensable de voter ce soir sans disposer au préalable d'un business plan. Aucun des crédits soumis ce soir ne lui paraît satisfaisant.

Mme la Présidente remercie Mme Helen Bowden et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Fabrice Bonvin, groupe AveN

Le Conseil communal nous a présenté le projet de rénovation de l'Aigle Noir et il tient à l'en remercier.

Face à la vétusté du bâtiment tant sur le plan sécuritaire, sanitaire, que du confort, deux options ont été envisagées : la première, minimale, d'un coût de 1,1 million de francs, la seconde, complète à hauteur de 5,4 millions.

Au vu de la situation financière du ménage communal, il convient de s'interroger sur la pertinence de cet investissement. Le bâtiment de l'Aigle Noir, édifié il y a plus d'un demi-siècle, n'a bénéficié jusqu'ici que de rénovations limitées, à savoir le remplacement des fenêtres en 2016 et le raccordement au chauffage à distance en 2024.

Quiconque a visité les différents espaces du bâtiment a pu se rendre compte de l'extrême vétusté des installations. L'examen attentif des travaux proposés montre qu'aucun poste n'est superflu dans l'optique d'une exploitation efficace et durable du restaurant et de la salle. Tenter de réduire la facture en fractionnant les rénovations est risqué, ceux qui s'y sont déjà essayés savent combien les interventions peuvent être interdépendantes. Reporter ce projet ou le réaliser par étapes engendrerait non seulement une hausse des coûts à terme, en raison de la multiplication des interventions, mais aussi des désagréments répétés pour les usagers.

L'Aigle Noir est véritablement le cœur de la vie locale. De nombreuses sociétés y organisent régulièrement leurs événements : concerts, pièces de théâtre, animations culturelles,

assemblées, lotos, carnivals, soupers de soutien, apéritifs dînatoires, banquets et anniversaires, marchés des entreprises locales, évènements professionnels, sans oublier nos séances du Conseil général.

En 2025, ce sont 139 évènements dans la grande salle et 131 dans la petite salle qui ont été organisés, la plupart par différentes sociétés locales et fréquentées par les habitants de notre village. Le restaurant, bien qu'actuellement difficile à gérer, propose une prestation appréciée et soutient activement ces manifestations. Celui-ci ne peut d'ailleurs pas survivre sans l'apport financiers de ces manifestations. L'emplacement central du site, à proximité immédiate de la gare et du parking de la Carrida, représente également un atout notable. Neyruz bénéficie ainsi d'une infrastructure idéalement située, capable d'accueillir jusqu'à 500 personnes et dotée d'un espace de restauration.

Trois choix s'offrent à nous ce soir. Le premier consiste à refuser les deux crédits, auquel cas le Conseil communal devra décider s'il est possible ou non de maintenir le bâtiment ouvert au vu du rapport négatif de l'ECAB. La deuxième option consiste à valider le projet à 1,1 MCHF, permettant la conformité aux normes de sécurité, mais laissant subsister dans un avenir proche des risques liés aux aspects sanitaires susceptibles de compromettre l'exploitation du restaurant. La troisième option consiste à valider le crédit de 5,4 millions, permettant une rénovation complète et durable, assurant l'exploitation du restaurant et offrant aux sociétés locales un espace convivial et sécurisé que la population attend depuis longtemps.

En votant aujourd'hui, assumons notre responsabilité envers nos concitoyennes et concitoyens et les sociétés culturelles et sportives de Neyruz. Le projet proposé par le Conseil communal est raisonnable, finançable et garantit la pérennité de ce lieu emblématique de notre commune. Je vous invite à suivre les préavis des Commission financière et Commission spéciale "Aigle Noir", et en toute logique, mais surtout en pensant à l'importance de ce lieu pour la vie culturelle et sociale de notre village et de notre région, à voter en faveur de ce crédit de 5.4 MCHF.

Mme la Présidente remercie M. Fabrice Bonvin et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Philippe Dobler, groupe ecAS

Il a écouté attentivement les interventions de ses collègues. Il ne va pas reprendre des arguments déjà invoqués. Il ne souhaite pas se prononcer ici sur le fond de ce projet, mais sur la forme.

À l'origine, cette séance extraordinaire du Conseil général devait être entièrement consacrée au périmètre scolaire. Par la suite, il avait été décidé d'y ajouter la discussion sur l'avenir de l'Aigle Noir.

En décembre 2025, le Conseil communal a décidé de mettre le projet d'école en veille. Puis, en janvier 2026, le Bureau du Conseil général a créé une « Commission Aigle Noir », chargée d'analyser plusieurs variantes de rénovation du bâtiment dans lequel nous nous trouvons, y compris celles proposées par le Conseil communal.

Dans ce contexte, rien ne justifiait le maintien d'une séance extraordinaire. Il aurait été plus cohérent de laisser à la commission le temps nécessaire pour accomplir sa mission, pour remplir son mandat.

Le groupe ecAS ne comprend donc ni la volonté, ni l'insistance du Conseil communal à vouloir traiter cet objet dès ce soir, alors qu'aucune urgence ne s'opposait à un examen ultérieur.

Nous regrettons également la décision du Bureau du Conseil général de maintenir cette séance, pour des arguties juridiques, alors que le simple bon sens invitait à reporter nos débats. Nous aurions pu avoir du temps supplémentaire pour nous prononcer sur ce projet et clarifier des points encore non résolus tels que le business plan en préparation, l'existence d'éventuelles autres variantes ou des infos sur le bail à loyer prévu pour le tenancier.

Enfin, dans une période de forte tension financière, il est regrettable que notre commune engage inutilement plusieurs milliers de francs pour l'organisation de cette séance. La démocratie n'a pas de prix, certes, mais elle a un coût — et c'est à nous d'en faire un usage responsable ! Merci de votre attention.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler et demande s'il y a d'autres interventions.

M. François Rossier groupe GSO

On parle ce soir de l'Aigle noir, mais il ressent le besoin d'élargir le débat pour avoir une vision globale.

Il aimerait savoir où en est le Conseil communal dans sa réflexion autour du périmètre scolaire, qui était présenté comme une priorité absolue. Quel est le nouvel agenda de la commune ?

S'il pose cette question, c'est pour savoir à quel point le vote de ce soir concernant l'Aigle Noir a une influence sur le projet du périmètre scolaire pour lequel beaucoup d'énergie et de moyens ont été déployés durant cette législature ?

En résumé, un oui pour l'Aigle Noir signifie-t-il un non pour le périmètre scolaire ?

Mme la Présidente remercie M. François Rossier qui souhaite une réponse à sa question.

M. le Syndic se réfère aux explications données par le Conseil communal lors du précédent Conseil général et répond que le périmètre scolaire est gelé pour permettre de réaliser l'étude de fusion de communes demandée par le Conseil général et ainsi de connaître les besoins des autres communes concernées. Comme expliqué, le projet ira tout de même jusqu'à la fin de la phase 33, c'est-à-dire la mise l'enquête publique.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres interventions.

M. Olivier Pillonel, groupe AveN

Le groupe Avenir Neyruz soutient l'adoption de ce crédit qui est attendu depuis longtemps par les Neyruziennes et les Neyruziens. Cela fait 30 ans qu'il habite Neyruz et il n'est pas capable d'estimer le nombre de fois qu'il est rentré dans ce bâtiment. Bien avant d'habiter Neyruz, il l'utilisait déjà ce qui prouvent les services qu'a rendu ce vénérable bâtiment. Il s'y est en effet douché lorsque l'Aigle Noir abritait les vestiaires du FC Neyruz. Il y est venu pour des séances professionnelles lorsque l'administration communale se situait au 1^{er} étage. Et il a passé de superbes moments dans cette salle lors des bals et des fêtes, avec en prime leurs bars dans les sous-sols. Ces manifestations qui rassemblaient les habitants de la région permettaient aux sociétés locales de remplir leur caisse et il n'était certainement pas nécessaire à l'époque à la commune de donner des subventions aux sociétés locales.

Ce bâtiment a donc joué un rôle important pour la vie de notre village et de la région. Et si on dit région, on pense également aux fusions de communes. Dans quelques semaines, les nouvelles autorités sorties des urnes devront décider si elles entament un processus de fusion. Pour lui la question n'est pas de savoir s'il y aura une fusion, mais plutôt quand. Est-ce que nous serons mûrs pour une fusion lors de la prochaine législature ? Pas sûr, c'est l'avenir qui nous le dira, mais quoique qu'il arrive, il est important que le dossier de l'Aigle Noir soit réglé avant une éventuelle fusion. A noter que sa rénovation profitera également aux habitants des villages voisins lorsque leurs citoyens participeront aussi aux frais financiers.

La Liberté du 20 janvier 2026 a consacré une page entière aux communes qui se mettaient au chevet des auberges communales, la palme d'or revenant à la commune de Gibloux, dont le Conseil général a décidé de racheter deux restaurants. Mais je ne vais pas vous parler des réussites, mais plutôt d'un échec qui devrait vous interpeler. Il s'agit de l'Auberge Saint-Pierre du Bry. L'assemblée communale de Pont-en-Ogoz a en effet décidé d'acheter ce bâtiment, de voter un crédit d'étude, puis de refuser un crédit d'investissement pour le rénover, pour enfin accepter de le revendre sans garantie qu'il y ait un projet qui permettrait aux habitants de se rencontrer.

Il connaît bien le dossier puisque c'est un ami qui l'a piloté. Il lui a demandé : Mais pourquoi l'assemblée communale a-t-elle refusé le crédit d'investissement pour la rénovation qui a scellé vraisemblablement le sort de cet établissement ? Il lui a dit « C'est simple à comprendre. Il y avait presque 200 personnes à l'assemblée. Tous les habitants du Bry qui étaient présents ont soutenu le projet, mais les habitants de Gumefens la plus grande commune de la fusion l'ont refusé, eux qui ont déjà un établissement ». Ainsi, le timing du vote de ce crédit est parfait et doit nous inciter à sauver notre lieu de rencontre pour notre population et sauver l'outil indispensable pour nos sociétés locales.

Un dernier mot sur le préavis de la Commission financière qui devait parler de l'aspect financier sans trop parler de l'aspect technique du bâtiment et sur le préavis de la Commission spéciale Aigle Noir qui au contraire devait parler du bâtiment sans trop parler des éléments financiers. Impossible pour lui dès lors de passer sous silence un élément important du préavis favorable de la commission financière. Elle invite le Conseil communal à identifier de nouveaux revenus substantiels dans le but d'alléger au mieux cette nouvelle charge (business plan incluant bail, subsides aux sociétés, locations/événements, etc.).

Car dans la cadre des travaux de la Commission spéciale Aigle Noir, nous avons rencontré le tenancier qui nous appris que les charges du bâtiment, qu'il devait assumer, étaient très importantes. Ainsi, nous avons là une première piste pour améliorer le bilan financier de l'Aigle Noir, car il sera possible d'augmenter le loyer dès lors que les charges du tenancier diminueront grâce aux rénovations.

Finalement, il invite dès lors les membres du Conseil général à accepter ce crédit d'investissement pour rénover l'Aigle Noir qui a fait la fierté des anciens et qui fera à non pas douter la fierté des générations futures. Montrons-nous ambitieux, Neyruz le mérite, et validons ce crédit.

Mme la Présidente remercie M. Olivier Pillonel et demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Valérie Michel Dousse groupe AdN

L'Aigle Noir n'a-t-il pas de lien avec la fusion, ne pouvons-nous pas geler ce crédit aussi ?

M. le Syndic rappelle que le périmètre scolaire est gelé jusqu'à discussion avec les nouvelles Autorités des autres communes concernées par une éventuelle fusion et pour connaître leurs besoins y relatifs. Le projet de l'Aigle Noir ne rentre pas dans le même cadre que le périmètre scolaire qui sont deux choses bien distinctes.

Mme Valérie Michel Dousse est satisfaite de la réponse, mais aurait aimé une vision claire sur les aspects financiers avec un business plan.

M. le Syndic informe que le business plan est en cours d'élaboration et qu'il englobera la totalité du bâtiment de l'Aigle Noir. Il se dit surpris d'entendre que les différentes versions de la planification financière présentées le 9 décembre n'aient pas été claires et détaillées. Il estime au contraire que le Conseil communal a fait preuve d'une grande clarté et de beaucoup de transparence dans le cadre des impacts financiers sur les investissements communaux avec la présentation d'une multitude de variantes de planification.

Mme Valérie Michel Dousse estime qu'il s'agit d'une question politique et qu'il n'y avait pas d'urgence à voter ce crédit sans business plan.

M. le Syndic répond que le Conseil communal a fait son travail et pris ses responsabilités pour présenter les deux variantes pour l'Aigle Noir. Il rappelle encore les devoirs et les obligations de la commune, respectivement du Conseil communal, comme propriétaire de ce bâtiment communal. Le Conseil communal estime que le crédit de 5,4 mio est nécessaire et qu'il s'agit de la variante retenue par l'exécutif pour mettre aux normes ce bâtiment. L'impact financier a aussi été expliqué en toute transparence pour les deux variantes. Il rappelle que le business plan intégrera l'entier du bâtiment mais qu'il ne va pas tout régler au niveau financier. Pour rappel, cette salle joue aussi un rôle social important et ne peut être considérée uniquement sous l'angle économique, d'autant plus que la Commune ne dispose pas de salle polyvalente.

Mme la Présidente remercie Mme Valérie Michel Dousse et M. le Syndic pour leurs questions et réponses et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Sébastien Bugnon, groupe ecAS

Il revient sur le débat de ce soir, qui oppose le périmètre scolaire et l'Aigle Noir, et estime que cette opposition n'a pas lieu d'être. Il rappelle que la Commission financière ainsi que le Conseil général avaient demandé une priorisation des investissements, laquelle a été effectuée par le Conseil communal. La présentation des différentes versions de la planification financière, le 9 décembre, était selon lui claire et transparente.

Il souligne qu'il s'agit désormais d'une question d'urgence liée au respect des normes permettant de continuer une exploitation de l'établissement. La charge correspondante d'environ deux points d'impôt ne met pas en danger les finances communales et pourrait être compensée par certaines mesures autres que la fiscalité. Enfin, il précise que le business plan est important, mais qu'il ne constitue pas un préalable indispensable au vote de ce soir.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Roger Stroude, groupe GSO

Cela fait depuis le début de cette législature que l'on parle de l'Aigle Noir à chaque séance du Conseil général. Maintenant, il ne faut plus être frileux et aller de l'avant avec ce projet.

Mme la Présidente remercie M. Roger Stroude et comme la parole n'est plus demandée, elle passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 37 oui, 8 non et 3 abstentions la demande de crédit pour la modernisation et mise aux normes de l'Aigle Noir d'un montant de CHF 5,4 millions

Le crédit ayant été accepté, le point 7 ne sera pas traité. **Mme la Présidente** rappelle que ce crédit est soumis au référendum facultatif.

7 Message n° 2026/90 Demande de crédit pour la mise aux normes de l'Aigle Noir (mesures de sécurité minimales) d'un montant de CHF 1.1 million *(ce message n'est soumis au Conseil général que si l'acceptation du message no 2026/89 ne l'a pas rendu sans objet).*

Au vue du résultat positif du crédit au point 6, ce message est supprimé de l'ordre du jour.

8 Postulat no 2026/08 du groupe AdN « Etablissement d'un inventaire des travaux nécessaires pour garantir la conformité des bâtiments communaux aux normes de sécurité en vigueur »

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Marina Chéron**, du groupe AdN pour la présentation du postulat

Le groupe AdN remercie le Conseil communal pour l'identification des contrôles de sécurité en retard et la planification de certains d'entre eux en 2026. Cet effort est apprécié, même si nous restons surpris que ce travail n'ait pas été entrepris plus tôt. Nous comptons désormais sur la mise en place de mesures garantissant des inspections régulières et conformes aux normes en vigueur.

Alors que nous engageons 5,4 millions pour l'Aigle Noir, il est indispensable de disposer d'une vision complète de l'état de toutes nos infrastructures. Nous devons nous assurer que la Commune dispose encore des moyens nécessaires pour garantir la sécurité de l'école, des abris PC, de la voirie et de l'ensemble des bâtiments sous sa responsabilité.

C'est pourquoi nous demandons un inventaire exhaustif des travaux de mise en conformité, accompagné d'estimations de coûts, en particulier pour l'école, dont les bâtiments n'ont pas été inspectés depuis 2014. Nous maintenons pleinement notre postulat.

Compte tenu des retards accumulés dans les contrôles de sécurité, nous estimons que nous devons à la prochaine législature un dossier clair et complet. Nous demandons donc au Conseil communal de présenter dès la session d'avril une demande de crédits nécessaires pour assurer la mise en conformité de l'école et des autres infrastructures communales.

Notre objectif est simple : garantir la sécurité de la population et permettre au Conseil général de décider en connaissance de cause, sur la base d'informations fiables et transparentes.

Mme la Présidente remercie Mme Marina Chéron et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. Robin Pillonel, groupe AveN

Le groupe Avenir Neyruz a pris connaissance du postulat d'AdN avec une grande attention. En effet, comme le relève ce postulat, le drame de Crans-Montana nous a également amenés à nous interroger sur la sécurité des bâtiments de notre commune.

Cependant, le Conseil communal nous a informés, tant par ses communications d'aujourd'hui que lors de la séance du bureau avec les chefs de groupe, qu'un état des lieux complet des contrôles nécessaires au niveau communal avait déjà été réalisé, et que les contrôles manquants seront rattrapés au cours de cette année. Ainsi, les trois premiers points du postulat sont, en réalité, déjà réalisés ou en voie de l'être.

Concernant le quatrième point, relatif aux infrastructures communales vétustes ou insuffisamment adaptées, nous estimons qu'il relève de l'entretien courant des bâtiments, qui incombe au Conseil communal. Le Conseil général n'a, selon nous, pas à être informé chaque fois qu'une peinture est refaite ou qu'une porte est remplacée.

Pour ces raisons, le groupe Avenir Neyruz ne soutient pas ce postulat. Non pas parce que nous serions opposés à son objectif ou aux enjeux de sécurité, mais parce que le Conseil communal a déjà entrepris les démarches nécessaires, rendant ce postulat, selon nous, désormais obsolète.

Mme la Présidente remercie M. Robin Pillonel et demande s'il y a d'autres interventions.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** rappelle que le Conseil communal a une année pour se déterminer sur ce postulat et passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général refuse par 27 non, 20 oui et 1 abstention la transmission au Conseil communal du postulat « Etablissement d'un inventaire des travaux nécessaires pour garantir la conformité des bâtiments communaux aux normes de sécurité en vigueur »

9 Message no 2026/91 Rapport final du Conseil communal sur le postulat no 2025/07 du groupe AveN « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable »

Mme la Présidente passe la parole à **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal pour la présentation du message.

Il rappelle qu'un point de collecte en libre-service 24h/24 et 7j/7 pour les déchets verts, le compost, le verre ainsi qu'un compacteur à ordures ménagères a été mis en place, la question des déchets alimentaires demeurait en suspens.

Pour répondre à cette problématique, il a été demandé d'étudier la mise en place d'un système s'inspirant de la solution développée par GastroVert (Satom). Elle comprend des conteneurs spécifiques, accessibles librement à la population tout au long de la journée, dont l'accès est contrôlé au moyen d'une carte nominative, garantissant ainsi un usage approprié et un suivi efficace. Ces conteneurs permettent un dépôt quotidien des déchets alimentaires, tout en étant conçus de manière hygiénique et inodore. Cette approche favorise un tri efficace, une valorisation énergétique ou agricole des déchets organiques, et participe à la transition écologique locale.

Le Conseil communal s'est adressé à l'entreprise mandatée pour la collecte des déchets en vue d'obtenir une proposition de service conforme à cette demande. Cette offre permet de réaliser une étude budgétaire et d'examiner le concept pour évaluer la compatibilité avec la Commune de Neyruz. L'entreprise a répondu favorablement et a proposé des bacs spécifiques compatibles

avec la carte Gestnergie. Il est important de ne pas avoir deux systèmes de gestion des déchets ou deux cartes différentes.

Le Conseil communal répond favorablement à la mise en place de cette collecte sous réserve du budget 2027 et du pourcentage légal d'autofinancement de 70% sans augmentation des taxes communales.

Le Conseil communal propose d'installer un « duo bac » à la déchetterie, dans le secteur en libre-service, ainsi qu'un second « duo bac » à proximité du compacteur du complexe scolaire.

La possibilité d'en installer à d'autres endroits a également été étudiée, comme proposé dans le postulat.

Il en ressort toutefois que cette option serait difficilement réalisable pour les raisons suivantes :

- Le nombre de « duo bac » a un impact direct sur les coûts;
- Le territoire communal est limité à proximité des quartiers résidentiels;
- De nombreux emplacements des containers ont été démantelés ou ont changé d'affectation suite à la modification du système de collecte en 2013;
- Il n'est pas possible d'aménager des places de type « stop and go » à proximité des emplacements des containers encore existants;
- L'accessibilité des camions pour la vidange n'est pas garantie sur tous les sites potentiels.

Mme la Présidente remercie M. Fabien Mettraux pour la présentation de ce rapport et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. Robin Pillonel, groupe AveN

Le groupe Avenir Neyruz a pris connaissance du message répondant au postulat « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable » et souhaite remercier le Conseil communal pour le travail effectué afin d'y répondre au mieux.

Bien que nous regrettions qu'il ne soit pas possible que certains de ces bacs soit installés plus près des zones résidentielles, nous comprenons les choix du conseil communal et nous saluons la possibilité d'utiliser la même carte que pour les déchets.

Nous demandons tout de même au Conseil communal de garder en tête la possibilité de mettre à disposition, dans le futur, des bacs plus proches des habitations, notamment des immeubles.

Mme la Présidente remercie M. Robin Pillonel et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Martin Renevey, Indépendant

Concernant l'aspect durable, il souhaiterait savoir où seront déposés les déchets alimentaires après récupération.

M. Fabien Mettraux confirme que cela se fera de manière durable, étant donné que le transporteur est à proximité de Neyruz et que les déchets seront amenés à Grandvillard et Seedorf, pour ce dernier il n'est pas sûr.

Mme la Présidente remercie les intervenants.

10 Divers

Pour les divers, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, d'abord **les propositions, ensuite les postulats et finalement les questions et les autres interventions.**

PROPOSITIONS :

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs proposition(s) à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, elle passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un ou plusieurs postulat(s) à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, elle passe aux questions.

QUESTIONS :

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs question(s) à soumettre au Conseil général ?

Mme Setti Genoud, groupe GSO, revient sur les véhicules qui sont stationnés sur le trottoir à la Rte de Fribourg et demande si quelque chose a été fait à ce sujet.

M. Fabien Mettraux confirme qu'un contact a été pris avec le propriétaire, et que Mme Lopez du service technique a effectué une vision locale. Le dossier suit son cours. Il rappelle que la commune n'ayant pas de règlement de stationnement, celle-ci ne peut pas amender les automobilistes en faute. Il informe toutefois qu'un groupe de travail planche actuellement sur un concept de stationnement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Roger Stroude revient sur l'Aigle Noir et demande, s'il n'y a pas la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit étant donné que celui-ci est exposé au Sud. Ce qui permettrait au bâtiment d'être autonome en électricité.

Mme Maryline Dafflon répond que cela n'est pas possible pour l'instant et que ces panneaux pourraient être prévus si l'étape 2 se concrétise. C'est à-dire lors de la réfection du toit et de la réaffectation du 1^{er} étage.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux autres interventions.

AUTRES INTERVENTIONS :

Est-ce que quelqu'un aurait une remarque ou un commentaire à soumettre ?

Ce n'est pas le cas

Mme la Présidente demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureauCG@neyruz.ch.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général ainsi que du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention, vos interventions et votre engagement tout au long de cette séance du Conseil général.

Je vous rappelle que la prochaine séance relative aux comptes est prévue le 21 avril. Au sujet de l'événement récréatif du 24 avril, une communication contenant les informations et modalités d'inscription vous sera adressée prochainement.

Il est 21h58 et je déclare close la séance du Conseil général extraordinaire du 10 février 2026.

Je vous invite à vous joindre à la verrée servie à l'issue de la réunion.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :



Véronique Chavaillaz

La Secrétaire :



Sandra Dévaud